

## COMITE SYNDICAL

### LISTE DES DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL DE SEANCE SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES

En application de la loi « engagement et proximité », du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021 et de l'ordonnance 2021-1310 du 07 octobre 2021, la liste des délibérations prises durant le comité syndical (ainsi que les votes pour chacune d'entre elles) sera publiée sur le site internet du SIVOM des Saisies.

Le procès-verbal de chaque séance est approuvé en début de séance suivante.

Le contenu des délibérations et le procès-verbal de la séance sont tenus à la disposition du public au SIVOM des Saisies.

**Présents** : Monsieur Jean-Luc COMBAZ – Président, Messieurs Jean-Noël BERTHOD et Christophe RAMBAUD – Vice-présidents,

Mesdames Laurence BOURE, Naïma KIROUANI, Messieurs Thomas BRAY, Patrick DEVILLE-CAVELLIN et Benjamin GARDET, membres titulaires,

Messieurs Xavier DESMARETS (suppléant de Monsieur Jean-Paul CUVEX-COMBAZ) et Hadrien PICQ (suppléant de Madame Christelle MASSON), membres suppléants,

**Absents** : Mesdames Magdalène SOCQUET-JUGLARD (excusée), Christelle MASSON, Messieurs Florent BOURGEOIS-ROMAIN et Jean-Paul CUVEX-COMBAZ (excusés),

**Secrétaire de séance** : Madame Naïma KIROUANI

#### LISTE DES DELIBERATIONS :

N° point de l'ordre du jour	N° de délibération	Objet de la délibération	Décision
1	01	<b>Tourisme</b> - Approbation des tarifs dans le cadre de la concession de type délégation de service public pour la gestion des services touristiques	Adoptée à l'unanimité (6 voix pour et 4 abstentions des administrateurs du délégataire)
2	-	<b>Foncier</b> – Secteur entrée station – Délibération approuvant la signature d'une vente	Point retiré de l'ordre du jour
3	-	<b>Foncier</b> – Secteur entrée station – Délibération approuvant la signature d'une promesse unilatérale de vente	Point retiré de l'ordre du jour
4	02	<b>Foncier</b> – Convention de mise à disposition des locaux accueillant la police municipale ainsi que l'agence postale communale des Saisies, avec la commune de Hauteluze	Adoptée à l'unanimité
5	-	<b>Finances</b> - Délibération relative à la dissolution du budget annexe caravaneige	Point retiré de l'ordre du jour
6	03	<b>Finances</b> – Budget général – Décision modificative 2025 n°4	Adoptée à l'unanimité

Ouverture de la séance : 18 h 05

**Procès-verbal du comité syndical du 26 novembre 2025 :**

Monsieur le Président donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 26 novembre 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Communications réglementaires :**

- **Décision n°2025-06 - Marché public n°2025-02 – Travaux de restauration du sentier flore et milieux naturels - Réserve naturelle régionale de la tourbière des Saisies – Beaufortain – Val d'Arly - Site Natura 2000 S16 « Tourbière et lac des Saisies » – Avenant n°1**

Objet de l'avenant n°1 : ajout de travaux supplémentaires

Les données financières sont les suivantes :

<b>Objet</b>	<b>Montant € HT</b>
Marché initial	73 520,00
Avenant 1	9 445,00
Avenant 2	170,00
Marché après avenant	83 135,00
% d'augmentation	13,08%

Le quorum étant réuni à l'ouverture de la séance, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur ANCELIN, Madame et Monsieur DEJAMBLINNE, après avoir demandé préalablement une audience, ont présenté un projet d'ASL (Association Syndicale Libre) regroupant des propriétaires du lotissement du Soleil.

## **1- APPROBATION DES TARIFS DANS LE CADRE DE LA CONCESSION DE TYPE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES SERVICES TOURISTIQUES**

Le quorum étant réuni à l'ouverture de la séance, le Comité syndical peut valablement délibérer. Toutefois, Monsieur Jean-Luc COMBAZ - Madame Naïma KIROUANI - Messieurs Jean-Noël BERTHOD et Thomas BRAY - n'ont formulé aucune observation pendant la phase de discussion et ont pris le soin de sortir de la salle du comité syndical préalablement au vote de la présente délibération. La décision de ces 4 élus - administrateurs de la SAEM Les Saisies Villages Tourisme - équivaut à une abstention et n'affecte pas le quorum.

Vu la délibération 250919-05 du comité syndical du 19 septembre 2025 confiant la gestion déléguée des services touristiques (office de tourisme, exploitation d'infrastructures touristiques et de loisirs, commercialisation de prestation de services touristiques) la SAEM Les Saisies Villages tourisme,

Vu le contrat de concession type délégation de service public du 26 septembre 2025,

Vu les tarifs annexés à la présente délibération et sur proposition du délégataire,

**Le comité syndical, décide à l'unanimité** (6 voix pour et 4 abstentions de Monsieur Jean-Luc COMBAZ - Madame Naïma KIROUANI – Messieurs Jean-Noël BERTHOD et Thomas BRAY. La décision de ces 4 élus - administrateurs de la SAEM Les Saisies Villages Tourisme - équivaut à une abstention) :

**D'approuver** les tarifs ci-annexés,

**D'autoriser** Monsieur le Président à procéder et signer les pièces afférentes.

## **2- SECTEUR ENTREE STATION – DELIBERATION APPROUVANT LA SIGNATURE D'UNE VENTE**

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

## **3- ENTREE STATION – DELIBERATION APPROUVANT LA SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE DE VENTE**

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

## **4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ACCUEILLANT LA POLICE MUNICIPALE AINSI QUE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DES SAISIES, AVEC LA COMMUNE DE HAUTELUCE**

Monsieur le Président rappelle que le SIVOM des Saisies est propriétaire du bâtiment « La Maison des Saisies ».

Pour les besoins des services communaux (police municipale et agence postale communale), le SIVOM des Saisies met à disposition des locaux de la Maison des Saisies à la commune de Hauteluce.

Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de passer une convention de mise à disposition des locaux accueillant la police municipale ainsi que l'agence postale communale des Saisies, avec la commune de Hauteluce :

- Les locaux concernés, d'une surface totale de 60,70 m<sup>2</sup>, comprennent deux bureaux destinés au service de la police municipale ainsi qu'un bureau complété d'une pièce annexe pour les besoins de l'agence postale communale ;
- La convention précise les conditions d'occupation de ces espaces, ainsi que les modalités relatives à leur entretien et aux assurances nécessaires ;
- La mise à disposition de ces locaux est consentie à titre gratuit ;
- La convention est conclue pour une durée indéterminée et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux conventions de mise à disposition de biens immobiliers entre collectivités publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 1961 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) des Saisies, composé des communes de Crest-Voland, Hauteluze et Villard-sur-Doron ;

Vu que le SIVOM des Saisies est propriétaire du bâtiment « La Maison des Saisies » situé 316 avenue des Jeux Olympiques, 73620 Hauteluze, au sein duquel sont implantés des services communaux tels que la police municipale et l'agence postale communale ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir par une convention les modalités de mise à disposition de ces locaux par le SIVOM des Saisies à la commune de Hauteluze ;

Considérant que la convention jointe à la présente délibération précise les conditions d'occupation, d'entretien, d'assurance, ainsi que les modalités financières et la durée de mise à disposition ;

**Le comité syndical, décide à l'unanimité :**

**D'approuver** la passation de ladite convention entre le SIVOM des Saisies et la commune de Hauteluze ;

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

## 5- DELIBERATION RELATIVE A LA DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CARAVANEIGE

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

## 6- BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 2025 N°4

La passation d'une décision modificative budgétaire 2025 n°4 est nécessaire à l'examen des projections d'exécution budgétaire.

Il est proposé la décision suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
727 - Réhabilitation les Halles D-231 : Immobilisations en cours		4 000,00 €		
734 - Bâtiment Signal travaux divers D-231 : Immobilisations en cours		14 100,00 €		
749 - Rénovation sentier flore D-231 : Immobilisations en cours	44 700,00 €			
744 - Maison des Saisies D-231 : Immobilisations en cours		10 000,00 €		
D-2138 - Autres constructions	20 000,00 €			
D-2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques		2 000,00 €		
D-2152 - Installations de voirie		20 000,00 €		
D-231 : Immobilisations en cours		14 600,00 €		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>64 700,00 €</b>	<b>64 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Le comité syndical, décide à l'unanimité :**

**D'approuver** la décision modificative budgétaire n°4 au budget principal comme indiqué ci-avant ;


**D'autoriser** le Président à signer la présente délibération et procéder à sa mise en œuvre.

**Points divers**

- Demande d'acquisition d'un propriétaire de tout ou partie de la parcelle AC100 en cas de non réalisation du projet prévu sur cette parcelle. Les élus ne donnent pas un avis favorable pour le moment ;
- Le SIVOM des Saisies envisage d'adhérer à la convention de participation santé MNT mise en place par le centre de gestion de la Savoie à compter du 01/01/2026. Le montant de la participation à la mutuelle santé des agents est statué à 20 € par agent ;
- Régie taxe de séjour – indemnité de manquement des fonds allouée au régisseur : par soucis d'équité vis-à-vis des autres agents, les élus sursoient à la proposition ;
- Discussion faisant suite à une demande des médecins relative au loyer du cabinet médical ;
- Discussion relative à la pérennisation du contrat d'un chargé de projet mutualisé avec la mairie de Hauteluce. Les élus du SIVOM donnent un accord de principe ; reste à déterminer la solution la plus adaptée à mettre en œuvre. ;
- Le prestataire E-Park Les Saisies demande de renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé du SIVOM pour l'activité motoneiges électriques pour enfants et adolescents. Les élus acceptent le renouvellement ;
- Rencontre prévue le 17/12/2025 avec le gérant du Yéti bar concernant le dossier en cours ;
- Régularisation parking des Carrets avec les propriétaires : l'avancement du dossier est important, il ne reste plus qu'une seule régularisation à effectuer.
- Les agents du SIVOM vont faire des contrôles sur le parking saisonnier des Challiers ;
- Organisation du championnat de France nordique – échanges.

Séance levée à 20 h 10.

Jean-Luc COMBAZ  
Président

 **SIVOM des Saisies**  
**316 Avenue des Jeux Olympiques**  
**73620 LES SAISIES**  
**Tél. 04 79 38 90 26**

Naïma KIROUANI  
Secrétaire de séance



